

*Le Président de la  
Collectivité territoriale de Guyane*

**Monsieur Edouard PHILIPPE**  
**Premier Ministre**  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS SP 07

**Objet** : demande de report du 2<sup>nd</sup> tour des Municipales en Guyane

Monsieur le Premier ministre,

La Guyane connaît, depuis plusieurs semaines maintenant, une forte accélération de la propagation du Covid-19.

Si la dynamique épidémique est longtemps restée chez nous très modérée, et n'a pratiquement concerné, dans un premier temps, que des cas importés, elle est entrée, depuis, dans une phase de croissance quasi-exponentielle, avec une multiplication des cas autochtones qui atteste désormais clairement d'un ancrage de la maladie sur notre territoire.

Et tandis qu'elle évoluait encore il y a peu sous forme d'apparition sporadique de foyers bien identifiés et donc susceptibles d'être circonscrits, l'on constate aujourd'hui une dissémination des cas en tous points du territoire, y compris sur des communes qui, jusqu'à alors, n'avaient jamais été touchées.

Sans aller jusqu'à parler d'une perte de contrôle, force est de constater que nous assistons manifestement aujourd'hui à une généralisation de l'épidémie en Guyane et que nous nous trouvons désormais dans l'incapacité prévoir comment celle-ci évoluera, notamment du point de vue de l'apparition de formes graves susceptibles de déboucher sur des placements en réanimation (dont le nombre ne cesse actuellement d'augmenter).

Vos services ont, du reste, pris acte de cette situation, comme en attestent le recours à la réserve sanitaire, qui a permis la mobilisation de 70 personnels hospitaliers en renfort des équipes présentes sur place, ou encore le durcissement par arrêté préfectoral des conditions de rassemblement et d'évolution de nos concitoyens dans l'espace public, ainsi que la quasi-

généralisation à l'ensemble du territoire du couvre-feu en vigueur jusque-là uniquement dans certaines communes.

Dans de telles circonstances, il m'apparaît difficilement envisageable de maintenir le second tour des élections municipales à la date du 28 juin prochain en Guyane.

Cette nécessité d'un report de l'élection municipale pour les communes dont les Conseils n'ont pas été installés (soit 7 communes sur 22) m'a, du reste, été confirmée ce mardi 9 juin 2020 par l'ensemble des membres du Comité scientifique qui m'accompagne dans le cadre de cette crise sanitaire. Les médecins, chercheurs, et épidémiologistes qui le composent se sont en effet prononcés à l'unanimité pour le report de cette élection, le temps que l'on en revienne à une croissance négative de notre courbe épidémique et à un ralentissement significatif de la propagation du virus.

Il serait en effet incohérent voire déraisonnable d'appeler les personnes concernées à se déplacer en masse pour aller voter (appel lancé à juste titre par les candidats afin que se porte sur leur nom le grand nombre de suffrages possible), alors que nous n'avons de cesse, dans le même temps, de multiplier les appels à la population à limiter ses déplacements au strict nécessaire et à éviter de se regrouper.

Sans remettre en cause la capacité des mairies à organiser ce scrutin dans les meilleures conditions de sécurité possibles, nous estimons qu'encourager les électeurs, notamment les plus âgés d'entre eux, à se déplacer et à converger simultanément en un même lieu dans le contexte épidémique actuel (ce même contexte qui, proportionnellement, à l'échelle nationale, avait précisément justifié l'annulation du second tour) serait tout simplement irresponsable.

C'est la raison pour laquelle je vous demande d'envisager dès à présent l'annulation de ce second tour (et, par voie de conséquence, de l'élection dans son ensemble) en Guyane, conformément à la disposition figurant dans la loi portant annulation du second tour des élections municipales qui permet l'annulation du scrutin dans les communes où l'évolution de la situation sanitaire locale ne permet pas sa tenue.

Nous sommes parfaitement conscients que le maintien en poste encore plusieurs mois de maires fragilisés par des résultats au premier tour parfois défavorables est quelque chose de très problématique, pour les mairies concernées autant que pour les intercommunalités auxquelles elles sont rattachées. Mais nous estimons que l'inconfort d'une telle situation ne saurait en aucun cas justifier que l'on fasse prendre des risques pour leur santé à nos concitoyens, en maintenant à toute force une élection dont le résultat risque de surcroît d'être en grande partie faussé, tant par l'incapacité des candidats à faire campagne dans de bonnes conditions que par la probabilité d'un fort taux d'abstention causé par la peur des électeurs de se déplacer pour aller voter.

Restant à votre disposition pour toute information susceptible de vous aider à mieux appréhender la situation localement et vous permettre ainsi de prendre la décision qui s'impose, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

**Rodolphe ALEXANDRE**

**Copie:**

- Madame Annick Girardin, Ministre des outre-mer
- Monsieur Marc Del Grande, Préfet de Guyane
- Madame Clara de Bort, Directrice générale de l'ARS Guyane
- Messieurs Georges Patient et Antoine Karam, Sénateurs de Guyane
- Messieurs Lénaïck Adam et Gabriel Serville, Députés de Guyane